



SUIVI DE LA GESTION DES ZONES HUMIDES

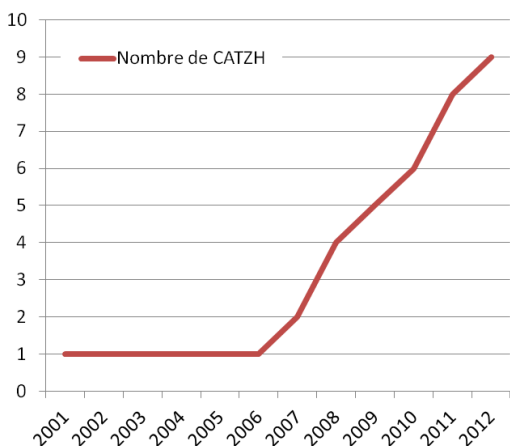
En Midi-Pyrénées



/ Réponse



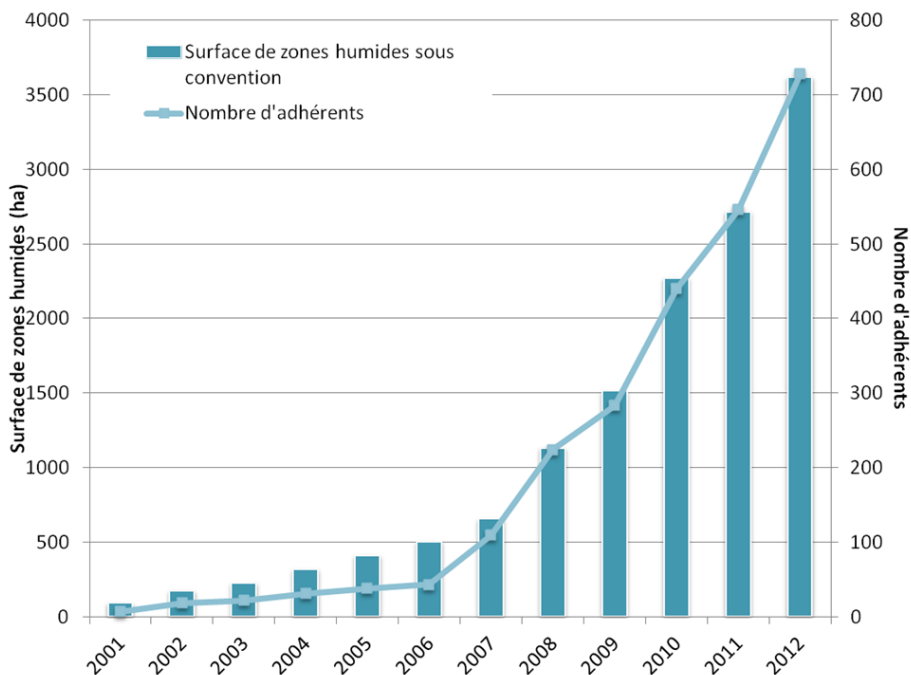
Le dispositif des Cellules d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) permet, sur la base du volontariat, aux gestionnaires de zones humides (agriculteurs, collectivités locales, particuliers, forestiers,...) de s'engager dans une démarche de préservation et de gestion durable. Il consiste à adhérer, via une convention et sans contrepartie financière, à un réseau coordonné par une structure qui assiste les adhérents dans leur démarche (en leur fournissant outils, conseils...).



Méthode

Les chiffres proposés compilent les données de l'ensemble des animateurs de CATZH en Midi-Pyrénées entre 2001 et 2012

Evolution du nombre de dispositifs CATZH, du nombre d'adhérents et de la surface de zones humides sous convention en Midi-Pyrénées



Photos : Drosera intermedia - Clarens (65) © Lionel Gire - CBNPMP



/ Réponse

Résultats

On note une augmentation exponentielle du nombre d'adhérents et de la surface de zones humides en convention depuis 2001, en corrélation avec le nombre croissant de CATZH mises en place. Même si l'objectif général de ces Cellules d'assistance reste le même sur l'ensemble de la région, les démarches de gestion sont adaptées au contexte local.

L'augmentation de la surface concernée par le dispositif et l'implication d'un nombre croissant d'acteurs contribuent à la gestion durable des zones humides, et à la préservation de la ressource en eau et la biodiversité qui leur sont associées. Cependant, les zones humides concernées ne représentent encore qu'une petite part de l'ensemble des zones humides en Midi-Pyrénées.

Pour aller plus loin...

L'ensemble du territoire n'est pas couvert par le dispositif mais d'autres dispositifs complètent ou appuient la préservation / gestion durable des zones humides tels que des plans de gestions soutenus par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région et l'Europe, les SAGE ou les contrats de rivières.

Sources

ANA ; Rural Concept ; NMP ; ADASEA32 ; AREMIP ; ADASEA46 ; Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé ; Rhizobiome ; Chambre d'Agriculture 81
2012

L'OB MP est porté par



Avec le soutien de



Observatoire de la biodiversité de
Midi-Pyrénées
contact@ob-mp.fr
<http://ob-mp.fr>

Projet partenarial hébergé par :
Conservatoire botanique national
des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
Vallon de Salut – BP70 315
65203 Bagnères de Bigorre Cedex